

L'an deux mille vingt-deux le 9 juin à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle de fêtes sur convocation adressée par le Maire, le 7 juin 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

*Etaient présents* : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, PROUX Dominique, Adjointes ; AUTANT Éric, BORREGA Yann, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, POUTHIER Delphine, SANSREFUS Evelyne

*Absents excusés* : DENIS Yannick, LESBARRERES Philippe (donne pouvoir à Nicolle Bourdier)

La séance a été ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du 16/04/ 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres votants.

## ORDRE DU JOUR

### **1. Subventions aux associations**

Nicolle Bourdier propose d'attribuer les subventions 2022 aux différentes associations qui en ont fait la demande

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
<b>ADAPEI</b>	150 €
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	500 €
<b>RESTOS DU CŒUR</b>	500 €
<b>ADMR</b>	300 €
<b>VISITEURS DE MALADES</b>	100 €
<b>SOCIETE DE CHASSE DE MARILLAC</b>	300 €
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	200 €
<b>COMITE DES FETES</b>	600 €
<b>AMICALE DES DONNEURS DE SANG</b>	150 €
<b>CLUB DES AINES DE LA LIGONNE</b>	200 €
<b>FC TARDOIRE</b>	100 €
<b>COMITE DE JUMELAGE AVEC BIRKENAU</b>	100 €
<b>TED 16</b>	200 €

Les subventions sont votées à l'unanimité, pour un total de 3400€.

## **2. Personnel communal**

En raison des problèmes de santé de l'employé communal, Jean-Philippe Lamy, il a été fait appel à un remplaçant pour le mois de juin. Il s'agit de l'ancien employé communal en retraite Serge Jallageas, qui effectue un contrat de 20 heures par semaine à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Clément Belair bénéficiera d'un contrat à durée déterminée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Timéo Tardieu a postulé pour un job d'été. Le conseil est d'accord pour un contrat à compter du 1<sup>er</sup> juillet, sous réserve d'avoir un encadrement par une personne expérimentée.

## **3. Travaux bâtiments et voirie**

Le tractopelle est réparé

La commande d'une épareuse est lancée (Prix : 23800€ HT). Il faut compter un mois de délai.

Concernant le cimetière, malgré les relances de Dominique Proux, l'entreprise Planète Paysage n'a toujours pas donné suite. L'agence B a fait savoir qu'un appel d'offres serait lancé prochainement pour le projet d'aménagement.

Suite au passage de la commission de sécurité à la salle des fêtes, des témoins lumineux ont été posés dans les sanitaires ainsi qu'un interrupteur dans la cuisine pour faciliter la mise en route de la hotte.

La pompe du bassin devant l'église fonctionne à nouveau normalement.

## **4. Achats de terrains**

Un accord a été trouvé avec monsieur Denis pour la vente de son terrain. Prix : 6500€.

Mr le maire expose la possibilité de préempter un terrain à construire route de Saint-Sornin. Après réflexion, le conseil estime qu'il est trop petit et décide de ne pas le préempter.

## **5. Organisation des élections**

Mr le maire enverra à chacun le tableau récapitulatif des deux tours des élections législatives.

## **6. Fête foraine**

Le feu d'artifice est commandé (prix : 3500€) Il sera tiré au-dessus du chemin des Pradelles. Il serait souhaitable d'éclairer le chemin avec des bougies sur environ 230 mètres. Yann Borréga se charge de fournir un devis.

## **7. Désignation de référents « ambroisie »**

A la demande de la préfecture, deux référentes sont désignées par le conseil : Delphine Pouthier et Marie-Hélène Boisseau.

## **8. Questions diverses**

Marie-Hélène Boisseau présente les thèmes du prochain bulletin municipal qui paraîtra en juillet.

Elle présente également le label « village étoilé », afin d'engager une réflexion sur la diminution des plages horaires de l'éclairage public.

*Prochaines animations :*

- ✓ Fête des écoles le 18/06
- ✓ Feu de Saint-Jean organisé par le comité des fêtes le 25/06
- ✓ Panier partagé organisé par le comité des fêtes le 8/07

*Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 28 juillet à 19 heures*

La séance est levée à 21 heures.